ACADÉMIE
DE TOULOUSE

Liberté
Égalité
Fraternité

Service
Affaire suivie par :
IA-IPR d'EPS
Mél : ia-ipr.eps@ac-toulouse.fr
Secrétariat : 05-36-25-72-14/15/16
75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le lundi 4 septembre 2023

Les inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques régionaux
d'éducation physique et sportive

A mesdames et messieurs les
enseignants d'éducation physique et
sportive

Sous couvert de mesdames et
messieurs les chefs d'établissements

Objet : lettre de rentrée pour l'éducation physique et sportive

ENCART COMMUN A TOUTES LES DISCIPLINES

L'encart commun à toutes les disciplines est disponible en cliquant sur le lien suivant :
https://pedagogie.ac-toulouse.fr/lettres-de-rentree-2023-2024-encart-commun

LETTRE DE RENTRÉE DES IA-IPR d'EPS

Nous souhaitons une excellente rentrée à tous les enseignants de l'académie de Toulouse.
Nous espérons que les vacances ont permis à chacun d'entre vous de bénéficier d'un temps de repos nécessaire.

De nombreux personnels intègrent l'académie pour cette nouvelle rentrée. Nous leur souhaitons une bonne installation dans leur établissement. Enfin, nous avons une pensée pour les enseignants qui ont quitté l'académie ou qui ont fait valoir leurs droits à la retraite. Merci pour ce travail et cet engagement au service de la réussite des élèves.

Notre collègue IA-IPR d'EPS, Christine FIL, rejoint l'académie de Montpellier pour cette nouvelle rentrée. Nous tenons à la remercier pour son travail et son investissement au service du pilotage de la discipline. Tous nos vœux de réussite et d'épanouissement à notre collègue dans cette nouvelle académie.
Nous avons le plaisir d'accueillir M. Nicolas ROUQUIE en qualité d'IA-IPR qui rejoint son académie d'origine.

L'équipe des IA-IPR d'EPS est donc composée de :

- Marie-Françoise AUSSET
- Jean-René JOLY
- Laurent MICHEL
- Nicolas ROUQUIE

Plusieurs enseignants chargés de mission seront à nos côtés pour nous accompagner : Julien ANDRIOT, Kamel BENARICHA, Emmanuelle DUBOC, Stéphane GAUTHIER, Bastien GIMENEZ, Céline GRASSET et Lucie VACARESSE.
Nous remercions M. Raphaël INCARDONA pour le travail réalisé en qualité de chargé de mission sur les activités physiques de pleine nature. Il sera remplacé par M. Stéphane LACAZE.

L'équipe des conseillers techniques départementaux d'EPS reste inchangée : François CASSAN (Ariège), Christine BOISSONNADE (Aveyron), Christophe CUQ (Gers), Bruno AUSSET (Lot), Cécile MAZENC (Hautes-Pyrénées), Hervé CLERC (Tarn), Stéphane GAUTHIER (Haute-Garonne) et Daniel NEVERT (Tarn-et-Garonne).

Enfin, nous vous rappelons que le site disciplinaire de l'académie (https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive) a l'ambition d'être un espace incontournable pour tous les professeurs d'EPS de l'académie. Vous y trouverez des ressources essentielles pour l'exercice de votre métier, ainsi que les actualités de l'académie. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Excellente reprise à toutes et à tous.

Voici les sujets sur lesquels nous souhaitons porter plus particulièrement votre attention.

1 – LA FORMATION INITIALE

L'académie de Toulouse accueille, pour cette rentrée 2023, 53 enseignants stagiaires, lauréats des concours de l'enseignement public et privé.
Ces enseignants se répartissent en deux profils :

- Les FSTG : lauréats titulaires d'un master MEEF ou justifiant d'une expérience d'enseignement. Ces personnels exerceront un service à temps complet et bénéficieront d'un parcours personnalisé de formation de 12 jours défini par la commission académique.
- Les PSTG : lauréats non titulaires d'un master MEEF. Ces personnels exerceront un service à temps partagé et bénéficieront d'un parcours de formation qui prendra la forme d'un diplôme universitaire dispensé par l'INSPE.

En plus de ces enseignants stagiaires, 20 professeurs alternants ont également été recrutés pour cette rentrée. Pour rappel, ce sont des étudiants inscrits en master 2, bénéficiant d'un contrat de travail. Ils interviennent en responsabilité devant élèves, avec un temps de service correspondant à un tiers de l'obligation réglementaire de service.

Enfin, des étudiants de licence 2 à master 2 continueront à effectuer des stages d'observation et/ou de pratique accompagnée auprès d'enseignants d'EPS de l'académie.

Cet apprentissage du métier et le développement professionnel de ces étudiants et enseignants ne sont possibles que par l'implication notable des enseignants tuteurs. Nous tenons vivement à les remercier.
Soucieuse de reconnaître et d'accompagner tous les tuteurs, l'inspection pédagogique régionale continuera de former ces personnels tout au long de l'année, en partenariat avec les structures de formation initiale et continue de l'académie.

2 - LA FORMATION CONTINUE

La formation continue, levier de progrès collectif et vecteur de développement et d'épanouissement professionnel, a intégré deux changements majeurs depuis 2023 : la création d'une École Académique de la Formation Continue (EAFC) et le PRogramme Académique de Formation (PRAF).

La création de l'EAFC fait évoluer la formation continue. Elle propose des formations au plus près des besoins des enseignants et de leur environnement de travail. Ces modifications répondent à une logique d'accompagnement, de proximité et de personnalisation de leur parcours professionnel.

Le PRAF prend en compte de façon concomitante les demandes des enseignants et les priorités institutionnelles. Publié en juin 2023, il recense toutes les actions de formation à destination des personnels. Pour le consulter, vous devez accéder à l'application SOFIA via le portail ARENA. N'hésitez pas à consulter la page suivante pour des renseignements complémentaires : https://pedagogie.ac-toulouse.fr/eafc/video-tutoriel-et-conseil-consultation-du-praf-personnels-du-second-degre.

Le processus d'inscription à candidature individuelle évolue : élaborer son projet de formation, consulter le PRAF et ses modules en fonction de son projet, s'abonner et se préinscrire. Ces nouvelles modalités favorisent autonomie et engagement dans le parcours professionnel. Nous vous invitons à consulter la vidéo élaborée par l'EAFC pour vous aider dans votre démarche : https://pedagogie.ac-toulouse.fr/eafc/praf

Les IA-IPR d'EPS encouragent les enseignants qui ont suivi des formations pendant l'année à mutualiser leurs expériences avec leurs collègues. Ces interactions entre pairs contribuent également au développement professionnel de chacun.

Par ailleurs, dix groupes académiques sont pilotés chacun par un IA-IPR d'EPS :

- Le groupe activités physiques artistiques (Marie-Françoise AUSSET).
- Le groupe activités physiques de pleine nature (Nicolas ROUQUIE).
- Le groupe élèves à besoins éducatifs particuliers (Laurent MICHEL).
- Le groupe football (Jean-René JOLY).
- Le groupe de réflexion didactique sur l'évaluation par le numérique pour les apprentissages GRENAT (Laurent MICHEL).
- Le groupe numérique (Laurent MICHEL).
- Le groupe projet pédagogique d'EPS (Nicolas ROUQUIE).
- Le groupe savoir-nager (Marie-Françoise AUSSET).
- Le groupe de réflexion enseignement de spécialité EPPCS (Marie-Françoise AUSSET).
- Le groupe de réflexion sur les dispositifs de la voie professionnelle (Jean-René JOLY).

Les ressources produites par ces groupes et lors des stages de formation continue sont en partie disponibles sur le site disciplinaire.

3 - LES RENDEZ-VOUS DE CARRIERE

Les rendez-vous de carrière se situent dans le cadre du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations). Il nous paraît utile de vous rappeler certaines informations à leur sujet :

Qui est concerné ?
Les personnels enseignants se situant au 1er septembre 2023 :

- Dans la première année du sixième échelon (1er rendez-vous de carrière).
- Entre le dix-huitième et le trentième mois du huitième échelon (2ème rendez-vous de carrière).
- Dans la deuxième année du neuvième échelon (3ème rendez-vous de carrière).

Quel en est le déroulement ?
Le rendez-vous de carrière comporte l'observation d'une leçon, suivie d'un entretien avec l'inspecteur. Ce temps d'échange est l'occasion d'un retour sur la séance observée, et se base également sur la carrière de l'enseignant. Un deuxième entretien a lieu entre l'enseignant et son chef d'établissement–dans un délai maximal de six semaines.

L'appréciation générale portée par chacun des évaluateurs fait l'objet d'un échange préalable entre eux. Complété et signé par l'inspecteur et par le chef d'établissement, le compte rendu d'évaluation professionnelle est communiqué à l'enseignant en fin d'année scolaire ou en début d'année suivante. L'enseignant peut, à cette occasion, formuler par écrit ses observations.

Que faut-il fournir pour le rendez-vous de carrière ?
Nous vous invitons à préparer cette rencontre d'évaluation professionnelle en utilisant le document de référence de l'entretien. En complément de l'accès au cahier de textes, vous pourrez mettre à notre disposition tous les documents que vous jugerez utiles pour nous permettre de comprendre votre démarche pédagogique, et d'appréhender votre pratique au-delà de la séance observée. A titre d'exemple, vous pourriez nous fournir en amont de la leçon le projet de cycle/séquence, le projet de classe, les compte rendus des premières leçons, le plan de la leçon du jour et le projet d'évaluation du cycle/séquence (liste non exclusive et non exhaustive), ainsi que le projet pédagogique EPS et votre cahier d'AS.

Le délai légal pour prévenir un enseignant est de 15 jours à l'avance au minimum. Vous recevrez une notification via votre adresse académique.

4 – L'EPS EN LYCÉES

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

L'enseignement de spécialité « éducation physique pratiques et culture sportives » EPPCS

Pour cette première session 2023, 112 élèves (34 filles et 78 garçons) de quatre établissements (Raymond Naves et Joséphine Baker à Toulouse, Pierre d'Aragon à Muret et Marie Curie à Tarbes) ont présenté les épreuves du

baccalauréat de l'enseignement de spécialité EPPCS. La moyenne académique obtenue par les lycéens à cet enseignement est de 13/20, soit quasiment un point de plus qu'au niveau national. La répartition est la suivante : 12/20 à l'écrit et 14,14/20 à l'oral.

Nous souhaitons vivement remercier tous les professeurs qui se sont impliqués dans ce nouvel enseignement. Par leur investissement, ils ont largement contribué à la préparation et à la réussite de ces élèves aux différentes épreuves.

Lors de la session 2024, les lycéens de 13 établissements (au moins un par département) passeront les épreuves de cet enseignement.

L'accompagnement des équipes se poursuit : réunions régulières, webinaires avec apports de connaissances, rencontres, visites en établissement et mutualisation de ressources.

L'enseignement optionnel EPS

L'enseignement optionnel est un dispositif complémentaire à l'enseignement commun de l'EPS. Son volume horaire est de 3 heures par semaine, et cela à chaque niveau de classe, soit 9 heures sur le cursus de l'élève. L'organisation de cet enseignement est présentée chaque année, de manière détaillée, dans un projet d'enseignement optionnel EPS soumis à la validation des IA-IPR d'EPS. Les moyens nécessaires à la mise en place de cet enseignement sont pris dans la marge d'autonomie des établissements.

A ce jour, 17 lycées publics et 7 lycées privés dispensent cet enseignement. Tous les départements de l'académie le proposent.

Pour la session 2023, 301 élèves (73 filles et 228 garçons) ont été évalués dans le cadre de cet enseignement. La moyenne obtenue est de 16,99. Ce résultat est en légère augmentation par rapport à l'année précédente (16,87).

L'objectif de cette année sera de s'attacher à l'opérationnalisation des outils d'évaluation des deux compétences : pratiquer et réfléchir.

L'accompagnement des équipes se poursuit : réunions régulières et visites en établissement.

LYCÉE PROFESSIONNEL

L'année 2023-2024 est celle qui voit les dispositifs sportifs de la voie professionnelle arriver à complétude : après la mise en place de la mention complémentaire AG2S (rentrée 2018) et de l'Unité Facultative professionnelle Secteur Sportif UF2S (rentrée 2021), 4 établissements de l'académie vont ouvrir la mention complémentaire encadrement du secteur sportif. Cette formation, ouverte exclusivement aux titulaires de la MC AG2S ou de l'UF2S, permettra aux jeunes d'obtenir la carte professionnelle d'éducateur sportif. Les élèves issus de la voie professionnelle ont ainsi un débouché direct vers les métiers du sport, ce qui constitue une avancée très importante.

Le CREPS de Toulouse est partenaire de notre académie dans cette entreprise.

Voici la liste des 4 établissements qui vont ouvrir la formation à la MC E2S à cette rentrée :

- Lycée Jean Jaurès Carmaux.
- Lycée Jeanne d'Arc Figeac.
- Lycée professionnel François Camel Saint-Girons.
- Lycée Stéphane Hessel Toulouse.

Vous trouverez tous les éléments sur ces dispositifs en cliquant sur le lien suivant : https://eduscol.education.fr/2780/la-filiere-secteur-sportif-en-voie-professionnelle

LES EXAMENS EN LYCÉE GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

A compter de la session 2024, pour le contrôle en cours de formation, l'application EPSNET ne sera plus utilisée pour la saisie des protocoles d'évaluation des établissements et pour la remontée des notes d'EPS en fin d'année scolaire. Les établissements utiliseront l'application Cyclades. Les notes seront désormais saisies par AFL(P). Un temps d'information sera prochainement proposé à ce sujet.

La Commission Académique d'Harmonisation et de Proposition des Notes (CAHPN) qui s'est tenue le 13 juin 2023 a relevé plusieurs tendances fortes :

- Une stabilisation de la moyenne des notes pour les examens BGT, BCP et une baisse pour le CAP.
- Un écart de notes filles-garçons toujours significatif, notamment dans le CA4.
- Une baisse du nombre d'inaptes totaux pour tous les examens, démontrant la réflexion et la dynamique professionnelle en faveur de l'inclusion et la réussite de tous les élèves.
- Un empan conséquent des moyennes d'établissements faisant l'objet d'une réflexion lors des commissions départementales.

Le groupe des IA-IPR invite les équipes à poursuivre leur travail de réflexion et de conception des référentiels évaluatifs tout en les interrogeant, si besoin, au regard des éléments suivants :

- Écart moyenne établissement / moyenne académique.
- Écart filles et garçons au sein de l'établissement.
- Moyenne dans chacune des APSA présentées par l'établissement / moyenne académique dans chacune des APSA.
- Moyenne des filles et des garçons dans chacune des APSA présentées par l'établissement / moyenne académique des notes obtenues par les filles et les garçons dans chacune des APSA.

Vous trouverez enfin sur le site EPS de l'académie, le compte rendu de la CAHPN session 2023, pour réaliser ce temps d'échange en équipe.

5 – LES DISPOSITIFS SPORTIFS

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Les Sections Sportives Scolaires (SSS) donnent à l'élève volontaire la possibilité de pratiquer davantage d'activités sportives, d'atteindre un bon niveau de pratique dans son sport de prédilection et de concilier études et pratique sportive renforcées.

L'académie de Toulouse comptabilise, pour cette rentrée scolaire 2023, 193 sections sportives scolaires réparties sur 37 activités sportives dont la moitié sont des APSA collectives.

La circulaire du 10 avril 2020, parue au BOEN n°18 du 30 avril 2020, clarifie la politique nationale en matière de sections sportives scolaires, en précise les objectifs et les règles de fonctionnement dans le respect d'un cahier des charges national. En ce sens, le groupe de pilotage académique accompagnera, cette année encore, les établissements dans le développement de leur(s) section(s) sportive(s) scolaire(s) et proposera un renouvellement ou une fermeture des SSS ne répondant plus aux exigences définies.

Fin septembre 2023, les établissements scolaires seront destinataires d'une circulaire académique précisant les modalités d'ouverture et de fermeture d'une section sportive scolaire.

SECTIONS D'EXCELLENCE SPORTIVE

Le dispositif Sections d'Excellence Sportive (SES) est issu de la circulaire du 10 avril 2020. Il concerne « les élèves ayant les capacités et le souhait d'intégrer les programmes d'accession au haut niveau ».

L'académie de Toulouse compte, à la rentrée 2023, 7 SES. Voici la liste des établissements concernés :

- Cité scolaire de Luchon : SES ski alpin, ouverte à la rentrée 2021.
- Ensemble scolaire le Ferradou Blagnac : SES gymnastique sportive, ouverte à la rentrée 2022.
- Lycée Monteil Rodez : SES football, ouverte à la rentrée 2022.
- Lycée Déodat de Séverac Toulouse : SES football, ouverte à la rentrée 2022.
- Lycée Gallieni Toulouse : SES basket-ball, ouverte à la rentrée 2022.
- Lycée Théophile Gautier Tarbes : SES escrime, ouvrant à la rentrée 2023.
- Lycée Bellevue Toulouse : SES rugby, ouvrant à la rentrée 2023.

Les dossiers de candidature sont à élaborer un an avant la rentrée d'ouverture, en relation étroite avec la fédération sportive concernée (ou la ligue régionale), la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES) et les IA-IPR d'EPS.

AMÉNAGEMENT DE LA SCOLARITÉ DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

L'année 2022-2023 a été celle de la signature de la convention Rectorat-CREPS : le CREPS a dorénavant la mission d'assurer le « suivi socioprofessionnel » des sportifs de haut niveau. Cet organisme est donc notre partenaire institutionnel concernant les aménagements de scolarité de ces élèves qui ont choisi de mener un double projet ambitieux. Aménagement d'études ne signifie pas allègement : contactez vos IA-IPR d'EPS pour toute problématique liée à ces élèves qui méritent un accompagnement de qualité.

Un vademécum national a été publié en novembre 2022, il contient de nombreuses informations utiles, que vous pourrez consulter en suivant ce lien : https://eduscol.education.fr/document/44458/download

DEUX HEURES HEBDOMADAIRES SUPPLÉMENTAIRES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le dispositif deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens va également se déployer à l'échelle de l'académie (BOEN n°17 du 27-04-2023) après avoir été expérimenté dans le département des Hautes-Pyrénées à la rentrée scolaire 2022.

6 - LE SPORT SCOLAIRE

L'équipe académique des cadres UNSS est modifiée à cette rentrée :

- Marc MARECHAL est le nouveau directeur du service départemental UNSS de l'Ariège.
- Cédric BODIN est le nouveau directeur du service départemental UNSS de Tarn-et-Garonne.

Nous remercions Vincent ALVAREZ et Laurence DESMARS pour le travail accompli dans ces fonctions, et nous leur souhaitons pleine réussite dans leur nouvelle orientation de carrière.

Sous l'impulsion des 11 cadres académiques, et avec la participation active des 59 coordonnateurs de districts et des 1856 animateurs d'AS que vous êtes, l'académie de Toulouse est dans le top 4 national, avec un taux de pénétration (pourcentage de licenciés par rapport au nombre total d'élèves) de 27,46 %. Le palmarès national 2022-2023 de l'académie est remarquable ; le recteur a notamment tenu à féliciter personnellement les élèves lauréats et leurs enseignants d'EPS en juin 2023.

La 14e journée nationale du sport scolaire, dont la thématique est « la célébration des Jeux olympiques et paralympiques et des athlètes du monde entier », aura lieu le mercredi 20 septembre 2023. Vous trouverez des informations sur cette manifestation en suivant ce lien :
https://eduscol.education.fr/3475/journee-nationale-du-sport-scolaire

Chaque année, vous êtes à l'origine de belles initiatives, appréciées de tous, qui mettent en valeur vos établissements et la pratique d'activités sportives par les élèves.
Vous êtes invités à nous faire part de vos organisations en remplissant le questionnaire suivant d'ici au 15 septembre 2023 :
https://ppe.orion.education.fr/occitanie/itw/answer/s/GZoSLI2U0G/k/iXenugi

7 - GÉNÉRATION 2024

La rentrée scolaire 2023 se fera sous le signe de l'olympisme et du paralympisme. Les Jeux de Paris 2024 représentent une occasion exceptionnelle de renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves, et aussi de porter les valeurs du sport. Cette année scolaire sera l'occasion de célébrer celles-ci au cœur de l'École : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. Le label Génération 2024 (G24) aura, dans ce cadre, une importance majeure.

La dynamique de labellisation reste encore très importante au sein de l'académie. Dépassant l'objectif fixé à l'échelle nationale de 20% d'établissements, ce sont 909 établissements qui ont cette distinction : 616 écoles, 209 collèges et 9 lycées. L'inspection pédagogique régionale et le groupe académique continueront l'accompagnement de ces établissements, au plus près des territoires.
Quatre temps forts rythmeront l'activité Génération 2024 des établissements cette année : la journée nationale du sport scolaire (20/09/2023), la journée paralympique (08/10/2023), la semaine olympique et paralympique (du 02 au 06/04/2024), la journée olympique (23/06/2024).

Le parcours de la flamme olympique étant connu, élèves et familles pourront se mobiliser et apprécier la valeur symbolique de la flamme et du relais.

Dans le cadre du label Génération 2024 et du programme de billetterie populaire « Ma classe aux Jeux », 193400 billets sont réservés aux écoles et aux établissements du second degré. Les établissements retenus, parmi ceux

nombreux à avoir manifesté leur intérêt, bénéficieront d'un ou plusieurs lots de 34 billets (30 élèves et 4 adultes) afin d'assister à une session des jeux paralympiques entre le 02 et 06 septembre 2024.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site EPS dédié (https://disciplines.ac-toulouse.fr/education-physique-et-sportive/g24-toulouse) pour obtenir toutes les informations et ressources utiles concernant G24 et sur la page eduscol concernant cette thématique (https://eduscol.education.fr/3896/une-annee-olympique-et-paralympique-l-ecole).

L'équipe des IA IPR d'EPS vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire 2023.

Marie-Françoise AUSSET	Jean-René JOLY	Laurent MICHEL	Nicolas ROUQUIE
mfrancoise.ausset@ac-toulouse.fr	jean-rene.joly@ac-toulouse.fr	laurent-fabien.michel@ac-toulouse.fr	nicolas.rouquie@ac-toulouse.fr